La République du Centre - Samedi 16 avril 2022

Lire l'article complet sur le site de la république du centre

JUSTICE ■ Dans le Montargois, une unité médico-judiciaire existe depuis le début du mois d'avril

À l'écoute des victimes de violences

Des professionnels de la santé accueillent les victimes de harcèlement, d'accidents de la route ou d'agressions au sein d'un service spécialisé de l'hôpital d'Amilly.

Sylvain Riollet
sylvain.riollet@centrefrance.com

Au quatrième étage du centre hospitalier de l'agglomération montargoise (Cham), un service un peu spécial vient d'être inauguré. L'unité médico-judiciaire (UMJ) regroupe au sein de l'hôpital les acteurs de la santé, ceux de la justice et les associations d'aide aux victimes. Ici, médecins, infirmiers, psychologues se relaient cinq jours par semaine dans le but d'accueillir les victimes (accidents de la route, violences physiques et psychologiques, maltraitance, harcèlement, agressions sexuelles). Afin de quantifier l'ampleur des blessures et des traumatismes, des médecins spécialement formés établissent un certificat d'ITT (incapacité temporaire de travail). La consultation est prise en charge par la justice.

Avec ce certificat, les victimes peuvent porter plainte auprès du procureur, de la gendarmerie ou de la police.

« L'ITT permet de qualifier l'infraction pénale, c'est un élément clé », commente Loïc Abrial, procureur de la République de Montargis. Cet examen médical influe alors sur la qualification d'un délit ou d'une contravention et donc sur les peines encourues par les prévenus. « Dans ce service, sur un an, nous nous attendons à mille actes de médecine légale », ajoute le magistrat.

Ces professionnels de la santé et experts judiciaires complètent la prise en charge par le médecin généraliste ou urgentiste dont la mission est de soigner. Aux côtés des effectifs de l'hôpital, un médecin a été recruté.

EXAMEN. Plus besoin pour les victimes d'aller à Orléans pour accéder à une unité médico-judiciaire. Un service spécialisé vient d'ouvrir au sein du centre hospitalier de l'agglomération montargoise. PHOTO SYLVAIN RIOLLET

L'hôpital a également demandé l'embauche d'une psychologue auprès de l'Agence régionale de santé.

Harmoniser la détermination des ITT

Avant la création de cette unité, cette prise en charge particulière était difficile d'accès pour les habitants de l'est du Loiret. Il fallait se rendre à Orléans ou Fontainebleau pour trouver une UMJ. Du coup, une victime pouvait se faire examiner auprès de son médecin ou aux urgences. Il pouvait alors arriver que la rédaction d'incapacité temporaire de travail ne réponde pas aux exigences de la justice.

En outre, le nombre de jours d'ITT pour des mêmes blessures pouvait varier selon l'interprétation des professionnels de la santé. Cela pouvait fragiliser la procédure judiciaire, obligeant parfois à un nouvel examen.

L'unité médico-judiciaire permet ainsi d'éviter cela grâce aux médecins légistes qui s'appuient sur une grille de lecture harmonisée sur tout le territoire national. Et *in fine*, de faire gagner du temps aux forces de l'ordre, à la justice et aux victimes.

Un accompagnement après l'examen

« C'est du gagnant-gagnant pour tout le monde, résume Jean-Luc Davigo, directeur de l'hôpital d'Amilly. Pour les urgences aussi, qui lors des horaires d'ouverture de l'UMJ n'auront plus à recevoir ce type d'interventions ». Les victimes gagneront en « qualité d'examen et d'écoute », complète le Dr Nicola, chef du service.

« Après la consultation, elles pourront être accompagnées par l'AVL 45 (association d'aides aux victimes du Loiret) », commente sa présidente, Hélène Thibaud. Des permanences de l'AVL 45 au sein de l'unité sont envisagées.

Les enfants victimes seront plutôt quant à eux dirigés vers le service spécialisé installé dans les locaux de l'hôpital d'Orléans. ■

CONTACT

Horaires. L'UMJ est ouverte de 9 heures à 17 heures le lundi, mardi et vendredi. Et de 13 heures à 17 heures le mardi et jeudi au sein du Cham (658, rue des Bourgoins, à Amilly). Pour la prise de rendez-vous, veuillez contacter le 02.38.95.47.49.